



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
TENUE LE LUNDI 16 JANVIER 2017, À 20 H, À L'HÔTEL DE  
VILLE**

**SONT PRÉSENTS :** M<sup>me</sup> Janie Tremblay, conseillère  
MM. Claude Bélanger, conseiller  
Robert Bibeau, conseiller  
Robert Groulx, conseiller  
Guy Rondeau, conseiller

**S'EST EXCUSÉE :** M<sup>me</sup> Chantal Riopel, conseillère

Formant quorum sous la présidence de M. André Hénault, maire

**ÉGALEMENT PRÉSENTS :** MM. Claude Crépeau, directeur général  
et secrétaire-trésorier  
David Cousineau, greffier

**LA SÉANCE EST OUVERTE**

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION**

**PROJET DE RÈGLEMENT 2078-1-2016**

M. le maire André Hénault procède à la consultation relativement au règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme 517-1989 afin d'affecter la zone C102 à l'affectation mixte résidentielle/commerce artériel léger.

Aucun commentaire n'est fait par les personnes présentes à l'assemblée.

Le projet de règlement 2078-1-2016 est disponible pour consultation au Service du secrétariat de la direction générale.

**PROJET DE RÈGLEMENT 2079-1-2016**

M. le maire André Hénault procède à la consultation relativement au règlement modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'agrandir la zone C102 à même la zone C102a et d'y autoriser la mixité résidentielle et commerciale.

Une demande est faite par M. Richard Malo, représentant du Groupe Décarel, concernant la réduction des marges avant et arrière à six (6) mètres pour les constructions résidentielles.

Le projet de règlement 2079-1-2016 est disponible pour consultation au Service du secrétariat de la direction générale.

2017-01-001

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Sur la proposition de Guy Rondeau  
Appuyée par Janie Tremblay  
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE l'ordre du jour suivant soit et est adopté comme suit :

**1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2.0 PROCÈS-VERBAUX**

Séance extraordinaire du 19 décembre 2016  
Séance ordinaire du 19 décembre 2016

**3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**4.0 SECRÉTARIAT**

4.1 Liste des comptes à payer

4.2 Gestion des documents – Liste des documents à détruire

4.3 Transferts budgétaires – Activités culturelles – Maison et jardins Antoine-Lacombe

4.4 Transferts budgétaires – Entretien des jardins – Maison et jardins Antoine-Lacombe

4.5 Imagine Design – Offre de services – Conception et montage du bulletin Les 4 saisons municipales pour l'année 2017 – Octroi du contrat

4.6 Service administratif – Greffier et secrétaire-trésorier adjoint – Conditions d'embauche

4.7 Office municipal d'habitation de Saint-Charles-Borromée  
Prévisions budgétaires – Exercice 2017 – Approbation

4.8 Sûreté du Québec – Programme de cadets – MRC de Joliette – Participation municipale

**5.0 SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

5.1 ECO Technologies – Offre de services pour réservation de l'Amphibex – Rivière L'Assomption – Crue printanière 2017

**6.0 SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS**

6.1 Règlement 2067-2016 – Infrastructures pour la rue des Ormeaux, le boulevard L'Assomption et la rue des Colibris  
Emprunt temporaire

6.2 Acquisition et implantation du nouveau système de cartographie JMap – Firme PG Solutions – Octroi du contrat

6.3 Demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Articles 22 et 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement  
Autorisation

6.4 Règlement 2045-2015 – Travaux de réfection de deux sections du rang de la Petite-Noraie – Honoraires professionnels pour contrôle qualitatif du chantier – Firme Solmatech inc. – Paiement de factures provisoires

- 6.5 Remplacement de la vanne d'isolation au poste de pompage de l'eau brute à la rivière – Constructions F.J.L. inc. – Octroi du contrat
- 6.6 Règlement 2044-2015 – Travaux de réfection de la chaussée et du réseau de drainage sur les rues des Pionniers, Louis-Jolliet, Pierre-Radisson, Jean-Plante et Louis-Hébert Honoraires professionnels pour contrôle qualitatif du chantier – Firme Solmatech inc. – Paiement final de facture
- 6.7 Règlement 2036-2015 – Remplacement des pompes de distribution et de turbidimètres à la centrale d'eau potable Robert-Boucher – Honoraires professionnels – Firme d'ingénierie Beaudoin Hurens – Paiement de factures provisoires
- 6.8 Règlement 2045-2015 – Travaux de réfection du rang de la Petite-Noraie – Certificat de paiement n° 6 – Asphalte Lanaudière
- 6.9 Directeur des Services techniques – Fin de la période de probation de M. Jonathan Marion
- 6.10 Soumissions – Achat d'une souffleuse à neige – Octroi du contrat

## **7.0 SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT**

- 7.1 Règlement 2078-2016 – Modifiant le règlement du plan d'urbanisme 517-1989 afin d'affecter la zone C102 à l'affectation mixte résidentielle/commerce artériel léger  
Avis de motion
- 7.2 Projet de règlement 2079-2-2016 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'agrandir la zone C102 à même la zone C102a et d'y autoriser la mixité résidentielle et commerciale – Adoption
- 7.3 Règlement 2079-2016 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'agrandir la zone C102 à même la zone C102a et d'y autoriser la mixité résidentielle et commerciale  
Avis de motion
- 7.4 Projet de règlement 2080-1-2017 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de permettre les vestibules en marge de recul avant et certains usages et constructions en cour avant secondaire – Adoption
- 7.5 Projet de règlement 2081-1-2017 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de permettre les opérations d'ensemble pour les habitations multifamiliales dans la zone C73 – Adoption
- 7.6 Projet de règlement 2082-1-2017 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de revoir les normes spéciales pour la zone H93 – Adoption

## **8.0 LOISIRS ET CULTURE**

- 8.1 Embauche étudiant – Préposé à la billetterie – Centre Saint-Jean-Bosco
- 8.2 Embauche – Surveillant sur appel aux centres Saint-Jean-Bosco et Alain-Pagé

## **9.0 REQUÊTES**

- 9.1 Joie de l'aquarelle – Demande de prêt de salle – Centre communautaire Alain-Pagé – Saison 2017
- 9.2 CREVALE – Journées de la persévérance scolaire – Appui municipal
- 9.3 Centre d'amitié autochtone de Lanaudière – Demande de prêt de salle – Journée de séminaire
- 9.4 Chambre de Commerce du Grand Joliette – Gala Excelsiors 2017 – Participation financière

## **10.0 INFORMATION**

- 10.1 Rapport des permis de construction – Décembre 2016

## **11.0 AUTRES SUJETS**

## **12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE**

## **13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-01-002

## **PROCÈS-VERBAUX**

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Janie Tremblay  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les procès-verbaux suivants soient et sont adoptés comme ils ont été rédigés :

- séance extraordinaire du 19 décembre 2016
- séance ordinaire du 19 décembre 2016

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le président invite les personnes présentes à poser des questions sur l'ordre du jour et l'administration en général.

Un citoyen demande s'il est possible de vérifier l'éclairage des rues au 9 et 14, rue Villiers.

Le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne qu'un suivi sera fait par le Service des travaux publics.

2017-01-003

## **LISTE DES COMPTES À PAYER**

**ATTENDU** les registres des chèques des fournisseurs du 20 décembre 2016 au 16 janvier 2017;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget et dans les règlements d'emprunt;

**Sur la proposition de Robert Bibeau  
Appuyée par Claude Bélanger  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire le paiement des dépenses suivantes :

- chèques des fournisseurs n<sup>os</sup> 39 891 à 40 033, du 20 décembre 2016 au 16 janvier 2017, pour un montant de 343 649,77 \$;

Le tout tel qu'il apparaît sur les registres des chèques des fournisseurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-01-004

**GESTION DES DOCUMENTS – LISTE DES DOCUMENTS À DÉTRUIRE**

**ATTENDU** les listes des dossiers à détruire selon notre calendrier de conservation, présentées par le directeur général et secrétaire-trésorier, datées du 10 janvier 2017;

**Sur la proposition de Janie Tremblay  
Appuyée par Claude Bélanger  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité acceptent la destruction des dossiers apparaissant sur les listes des dossiers datées du 10 janvier 2017, selon les exigences de notre calendrier de conservation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-01-005

**TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – ACTIVITÉS CULTURELLES MAISON ET JARDINS ANTOINE-LACOMBE**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée désire aider à la création et à la poursuite des objectifs visés par la Maison et jardins Antoine-Lacombe inc.;

**CONSIDÉRANT** que ces dépenses ont été prévues et que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Janie Tremblay  
Appuyée par Guy Rondeau  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à effectuer, le 15 janvier 2017 et le 15 juin 2017, les transferts des sommes ci-après à la Maison et jardins Antoine-Lacombe inc. :

Activités culturelles : 56 550,00 \$ pour un budget annuel en 2017 de 113 100,00 \$;

**QUE** lesdits montants soient versés par transferts bancaires;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise aux membres du conseil d'administration de la Maison et jardins Antoine-Lacombe et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-01-006

**TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – ENTRETIEN DES JARDINS  
MAISON ET JARDINS ANTOINE-LACOMBE**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée désire aider à la création et à la poursuite des objectifs visés par la Maison et jardins Antoine-Lacombe inc.;

**CONSIDÉRANT** que ces dépenses ont été prévues et que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Janie Tremblay  
Appuyée par Guy Rondeau  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à effectuer, le 15 janvier 2017 et le 15 juin 2017, les transferts des sommes ci-après à la Maison et jardins Antoine-Lacombe inc. :

Entretien des jardins : 138 250,00 \$ pour un budget annuel en 2017 de 276 500,00 \$;

**QUE** lesdits montants soient versés par transferts bancaires;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise aux membres du conseil d'administration de la Maison et jardins Antoine-Lacombe et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-01-007

**IMAGINE DESIGN – OFFRE DE SERVICES – CONCEPTION ET  
MONTAGE DU BULLETIN LES 4 SAISONS MUNICIPALES  
POUR L'ANNÉE 2017 – OCTROI DU CONTRAT**

**ATTENDU** l'offre d'Imagine Design du 10 janvier 2017 concernant la conception et le montage du bulletin Les 4 saisons municipales pour l'année 2017 au tarif de 42 \$ par page, taxes en sus;

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du directeur général et secrétaire-trésorier;

**CONSIDÉRANT** que cette dépense est prévue au budget et que des crédits sont disponibles;

**Sur la proposition de Guy Rondeau  
Appuyée par Janie Tremblay  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité retiennent les services d'Imagine Design tels que détaillés dans l'offre datée du 10 janvier 2017 au montant de 42 \$ par page, taxes en sus, en vue de la conception et du montage du bulletin Les 4 saisons municipales pour l'année 2017;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Sylvain Lafrenière d'Imagine Design et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**SERVICE ADMINISTRATIF – GREFFIER ET SECRÉTAIRE-  
TRÉSORIER ADJOINT – CONDITIONS D’EMBAUCHE**

**ATTENDU** la recommandation positive du comité de sélection formé de MM. Roma Arbour, directeur général adjoint, Claude Crépeau, directeur général et secrétaire-trésorier et Michel Gobeil, consultant, concernant l’embauche du greffier et secrétaire-trésorier adjoint;

**ATTENDU** qu’il y a eu omission dans la résolution 2016-11-10329 concernant les conditions d’embauche de M. Cousineau;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Claude Bélanger  
Il est résolu à l’unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité confirment et ajoutent les conditions d’embauche suivantes telles que présentées à l’annexe A comme en faisant partie intégrante;

**QUE** les autres conditions de travail de M. David Cousineau soient celles prévues à la politique administrative et salariale des cadres, selon sa date d’ancienneté et les conditions d’embauche prévues à l’annexe A joint à la présente comme en faisant partie intégrante;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. David Cousineau et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**OFFICE MUNICIPAL D’HABITATION DE SAINT-CHARLES-  
BORROMÉE – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES – EXERCICE 2017  
APPROBATION**

**ATTENDU** les prévisions budgétaires 2017 déposées par l’Office municipal d’habitation de Saint-Charles-Borromée;

**CONSIDÉRANT** que ledit budget prévoit un déficit de 52 278 \$ dont 10 % sera assumé par la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget 2017;

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Janie Tremblay  
Il est résolu à l’unanimité :**

**QUE** les membres du conseil approuvent les prévisions budgétaires présentées par l’Office municipal d’habitation pour l’exercice financier 2017, lequel prévoit des dépenses de 96 789 \$ et une contribution financière de la Municipalité de 5 228 \$;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Claude Tellier, directeur de l’Office municipal d’habitation de Saint-Charles-Borromée et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**SÛRETÉ DU QUÉBEC – PROGRAMME DE CADETS – MRC DE JOLIETTE – PARTICIPATION MUNICIPALE**

**ATTENDU** que la MRC souhaite obtenir les services offerts dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté du Québec pour l'été 2017;

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée désire participer audit programme afin de bénéficier d'activités de surveillance dans les quartiers et les parcs, d'activités de prévention et de relations communautaires lors d'événements sportifs, culturels, populaires, commerciaux et autres;

**ATTENDU** la recommandation positive du directeur général et secrétaire-trésorier;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Guy Rondeau  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité autorisent la participation municipale au Programme de cadets de la Sûreté du Québec pour l'été 2017 offert en partenariat avec la MRC de Joliette, pour l'embauche de 4 policiers cadets;

**QUE** le maire ou en son absence le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence le directeur général adjoint soient autorisés à signer les documents donnant effet à la présente;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jacques Bussières, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette, à M. Benoit Lachance, directeur du poste de la Sûreté du Québec MRC de Joliette et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**ECO TECHNOLOGIES – OFFRE DE SERVICES POUR RÉSERVATION DE L'AMPHIBEX – RIVIÈRE L'ASSOMPTION CRUE PRINTANIÈRE 2017**

**ATTENDU** l'offre de services professionnels pour le bris de glace préventif sur la rivière L'Assomption pour la crue printanière 2017 de ECO Technologies, en date du 21 décembre 2016;

**ATTENDU** que les travaux de l'Amphibex diminuent considérablement les dommages causés par une éventuelle inondation;

**ATTENDU** que ce type de travaux est éligible au programme de subvention offert par le ministère de la Sécurité publique;

**ATTENDU** également que le coût des travaux est partagé avec la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

**ATTENDU** la rareté et le peu de disponibilité de ce type d'équipement;

**ATTENDU** la recommandation du directeur du Service de la prévention des incendies de procéder à la réservation de l'Amphibex;



**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Guy Rondeau  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité acceptent l'offre de services professionnels pour la réservation de l'Amphibex de la firme ECO Technologies pour une plage calendrier de trois (3) semaines au printemps 2017, pour un montant de 15 450 \$;

**QUE** les membres du conseil acceptent l'offre de services au montant de 45 353,75 \$ advenant une mobilisation de l'équipement;

**QUE** les frais soient partagés avec la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, selon le pourcentage établi;

**QUE** le montant fasse l'objet d'une demande de remboursement dans le cadre du programme de subvention offert par le ministère de la Sécurité publique;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Wayne Powers de la firme ECO Technologies, à M<sup>me</sup> Marie-Andrée Breault, directrice générale de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, à M. Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-01-012

**RÈGLEMENT 2067-2016 – INFRASTRUCTURES POUR LA RUE  
DES ORMEAUX, LE BOULEVARD L'ASSOMPTION ET LA RUE  
DES COLIBRIS – EMPRUNT TEMPORAIRE**

**ATTENDU** que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé, en date du 13 décembre 2016, le règlement d'emprunt 2067-2016 décrétant l'exécution des travaux de fondation de rue, d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial non conventionnel, d'asphaltage et d'éclairage pour la rue des Ormeaux, le boulevard L'Assomption et la rue des Colibris, pour un montant de quatre millions cinq cent quatre-vingt-treize mille dollars (4 593 000 \$), ainsi que l'emprunt d'une somme n'excédant pas quatre millions cinq cent quatre-vingt-treize mille dollars (4 593 000 \$);

**Sur la proposition de Robert Bibeau  
Appuyée par Claude Bélanger  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à contracter, au nom de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée, un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de Joliette et à signer une reconnaissance de dette à cet effet, en vue du financement temporaire du règlement 2067-2016, au montant de quatre millions cinq cent quatre-vingt-treize mille dollars (4 593 000 \$);

**QUE** le maire ou en son absence le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents donnant effet aux présentes;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-01-013

**ACQUISITION ET IMPLANTATION DU NOUVEAU SYSTÈME DE CARTOGRAPHIE JMAP – FIRME PG SOLUTIONS – OCTROI DU CONTRAT**

**ATTENDU** l'offre de services présentée par la firme PG Solutions, datée du 21 octobre 2016;

**ATTENDU** le rapport ST-17-01 préparé par le directeur des Services techniques, en date du 6 janvier 2017;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles dans le fonds de roulement;

**Sur la proposition de Guy Rondeau  
Appuyée par Claude Bélanger  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité autorisent la fourniture, l'installation, la mise en route et la formation des utilisateurs pour un nouveau système de cartographie JMap auprès de la firme PG Solutions, pour un montant de 23 558 \$, taxes en sus;

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à prendre les crédits dans le fonds de roulement, pour une période d'amortissement de cinq (5) ans;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à la firme PG Solutions, à M. Jonathan Marion, directeur des Services techniques et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-01-014

**DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ARTICLES 22 ET 32 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** que, lors de travaux de prolongement des infrastructures municipales ou de modifications augmentant leur capacité, il est requis par l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) de déposer auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) une demande d'autorisation;

**CONSIDÉRANT** que, lors de travaux réalisés à l'intérieur de la bande riveraine ou du littoral, il est requis par l'article 22 de la LQE de déposer auprès du MDDELCC une demande d'autorisation;

**CONSIDÉRANT** que l'obtention de ces certificats d'autorisation n'engage pas la Municipalité de Saint-Charles-Borromée à faire les travaux, mais nécessite tout de même qu'elle se conforme aux obligations des articles 22 et 32 de la LQE;

**Sur la proposition de Guy Rondeau  
Appuyée par Janie Tremblay  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Crépeau, soit mandaté pour l'année 2017 à soumettre au MDDELCC toute demande d'autorisation, selon les articles 22 et 32 de la LQE et à présenter tout engagement en lien avec ces demandes;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-01-015

**RÈGLEMENT 2045-2015 – TRAVAUX DE RÉFECTION DE DEUX SECTIONS DU RANG DE LA PETITE-NORAIE HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR CONTRÔLE QUALITATIF DU CHANTIER – FIRME SOLMATECH INC. PAIEMENT DE FACTURES PROVISOIRES**

**ATTENDU** les factures reçues par la firme Solmatech inc. en date des 31 août, 30 septembre et 30 novembre 2016, concernant leur mandat de services professionnels pour le contrôle qualitatif du chantier pour les travaux de réfection de deux sections du rang de la Petite-Noraie;

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du directeur général et secrétaire-trésorier;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles dans le règlement 2045-2015;

**Sur la proposition de Guy Rondeau  
Appuyée par Robert Groulx  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer les sommes suivantes :

- Solmatech inc.	
Facture n° 105375	2 152,91 \$
Facture n° 105613	7 887,29 \$
Facture n° 106139	2 293,75 \$
	<hr/>
	12 333,95 \$

**QUE** la présente dépense soit financée par le règlement 2045-2015;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-01-016

**REMPLACEMENT DE LA VANNE D'ISOLATION AU POSTE DE POMPAGE DE L'EAU BRUTE À LA RIVIÈRE – CONSTRUCTIONS F.J.L. INC. – OCTROI DU CONTRAT**

**ATTENDU** l'offre de services présentée par la compagnie Constructions F.J.L. inc., datée du 20 décembre 2016;

**ATTENDU** le rapport ST-17-03 préparé par le directeur des Services techniques, en date du 10 janvier 2017;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles dans la réserve financière de l'eau;

**Sur la proposition de Claude Bélanger  
Appuyée par Robert Groulx  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité accordent le contrat de remplacement de la vanne d'isolation au poste de pompage de l'eau brute à la rivière à la compagnie Constructions F.J. L. inc., pour un montant de 7 423, 25 \$, taxes en sus;

**QUE** la présente dépense soit financée par la réserve financière de l'eau;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à la compagnie Constructions F.J.L. inc., à M. Jonathan Marion, directeur des Services techniques et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-01-017

**RÈGLEMENT 2044-2015 – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSEE ET DU RÉSEAU DE DRAINAGE SUR LES RUES DES PIONNIERS, LOUIS-JOLLIET, PIERRE-RADISSON, JEAN-PLANTE ET LOUIS-HÉBERT – HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR CONTRÔLE QUALITATIF DU CHANTIER – FIRME SOLMATECH INC. – PAIEMENT FINAL DE FACTURE**

**ATTENDU** la facture reçue par la firme Solmatech inc. en date du 31 juillet 2016, concernant leur mandat de services professionnels pour le contrôle qualitatif du chantier pour les travaux de réfection de la chaussée et du réseau de drainage sur les rues des Pionniers, Louis-Jolliet, Pierre-Radisson, Jean-Plante et Louis-Hébert;

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du directeur général et secrétaire-trésorier;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles dans le règlement 2044-2015;

**Sur la proposition de Guy Rondeau  
Appuyée par Robert Groulx  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme suivante :

- Solmatech inc.	
Facture n° 105153	5 317,59 \$

**QUE** la présente dépense soit financée par le règlement 2044-2015;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-01-018

**RÈGLEMENT 2036-2015 – REMPLACEMENT DES POMPES DE DISTRIBUTION ET DE TURBIDIMÈTRES À LA CENTRALE D'EAU POTABLE ROBERT-BOUCHER – HONORAIRES PROFESSIONNELS – FIRME D'INGÉNIEURIE BEUDOIN HURENS – PAIEMENT DE FACTURES PROVISOIRES**

**ATTENDU** les factures reçues par la firme d'ingénierie Beaudoin Hurens, en date des 16 novembre et 6 décembre 2016, concernant leur mandat de services professionnels pour la surveillance des travaux de remplacement des pompes de distribution et de turbidimètres à la centrale d'eau potable Robert-Boucher;

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du directeur général et secrétaire-trésorier;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles dans le règlement 2036-2015;

**Sur la proposition de Claude Bélanger  
Appuyée par Robert Groulx  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer les sommes suivantes :

- Beaudoin Hurens	
Facture n° 17-0200	2 550,15 \$
Facture n° 17-0351	3 759,68 \$
	<hr/>
	6 309,83 \$

**QUE** la présente dépense soit financée par le règlement 2036-2015;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-01-019

**RÈGLEMENT 2045-2015 – TRAVAUX DE RÉFECTION DU  
RANG DE LA PETITE-NORAIE – CERTIFICAT DE PAIEMENT  
N° 6 – ASPHALTE LANAUDIÈRE**

**ATTENDU** le certificat de paiement n° 6 émis par la firme de génie-conseil Les Services exp, en date du 10 janvier 2017;

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du directeur général et secrétaire-trésorier;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles dans le règlement 2045-2015;

**Sur la proposition de Guy Rondeau  
Appuyée par Robert Groulx  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme suivante :

- Asphalte Lanaudière	
Certificat de paiement n° 6	2 184,53 \$ taxes incluses

**QUE** la présente dépense soit financée par le règlement 2045-2015;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-01-020

**DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES – FIN DE LA  
PÉRIODE DE PROBATION DE M. JONATHAN MARION**

**ATTENDU** la résolution d'embauche n° 2016-06-10071 de M. Jonathan Marion à titre de coordonnateur au Service du génie, en date du 27 juin 2016, laquelle comportait une période d'essai de six (6) mois, venant à échéance le 27 décembre 2016;

**ATTENDU** la résolution n° 2016-10-10268 en date du 17 octobre 2016, laquelle assignait M. Jonathan Marion au poste de directeur des Services techniques par intérim, suite à une réorganisation du travail;

**ATTENDU** la résolution n° 2016-12-10390 en date du 19 décembre 2016, laquelle modifiait l'organigramme de la Municipalité par l'abolition du poste de coordonnateur du Service de génie et conservant M. Jonathan Marion au poste de directeur des Services techniques par intérim au 1<sup>er</sup> janvier 2017;

**ATTENDU** que M. Jonathan Marion, à ce jour, a cumulé quatre (4) mois d'essai en tant que coordonnateur du Service du génie et deux (2) mois comme directeur des Services techniques par intérim;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de confirmer l'embauche de M. Jonathan Marion à titre de salarié régulier à temps plein, selon les modalités de la politique administrative et salariale des cadres en vigueur;

**CONSIDÉRANT** que la période d'essai fut cumulée sur deux (2) postes différents à la satisfaction de l'employeur;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 7.01 de la politique administrative et salariale des cadres, l'employeur peut à sa discrétion déterminer la durée de la période d'essai;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Janie Tremblay  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité confirment l'embauche de M. Jonathan Marion en tant que salarié régulier à temps plein au poste cadre de directeur des Services techniques, rétroactivement au 3 janvier 2017 et que les conditions de travail soient celles prévues à la politique administrative et salariale des cadres;

**QUE** la période d'essai soit prolongée jusqu'au 3 mars 2017;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jonathan Marion et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-01-021

**SOUSSIONS – ACHAT D'UNE SOUFFLEUSE À NEIGE  
OCTROI DU CONTRAT**

**ATTENDU** les soumissions reçues pour la fourniture d'une souffleuse à neige, à savoir :

- Kubota Lanaudière  
Les Entreprises A. Laporte et fils inc. 7 824,00 \$ taxes en sus
- Machineries Nordtrac ltée 9 142,77 \$ taxes en sus

**ATTENDU** le rapport ST-17-04 préparé par le directeur des Services techniques, en date du 12 janvier 2017, à l'effet que la soumission la plus basse est conforme;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Guy Rondeau  
Appuyée par Janie Tremblay  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité accordent le contrat pour la fourniture d'une souffleuse à neige à Kubota Lanaudière (Les Entreprises A. Laporte et fils inc.) pour un montant de 7 824 \$ taxes en sus;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise aux soumissionnaires, à M. Jonathan Marion, directeur des Services techniques et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Avis de motion

**RÈGLEMENT 2078-2016 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 517-1989 AFIN D'AFFECTER LA ZONE C102 À L'AFFECTION MIXTE RÉSIDENTIELLE/COMMERCE ARTÉRIEL LÉGER – AVIS DE MOTION**

M. le conseiller Claude Bélanger donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme 517-1989 afin d'affecter la zone C102 à l'affectation mixte résidentielle/commerce artériel léger;

Les membres du conseil présents, ayant tous reçu une copie du règlement 2078-2016, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal.

2017-01-022

**PROJET DE RÈGLEMENT 2079-2-2016 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C102 À MÊME LA ZONE C102A ET D'Y AUTORISER LA MIXITÉ RÉSIDENTIELLE ET COMMERCIALE – ADOPTION**

**ATTENDU** la recommandation 63 CCU 16 du Comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 12 décembre 2016;

**ATTENDU** l'adoption par la résolution 2016-12-10416 lors de la séance ordinaire du 19 décembre 2016 du premier projet de règlement 2079-1-2016;

**ATTENDU** les commentaires reçus lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 16 janvier 2017;

**Sur la proposition de Robert Bibeau  
Appuyée par Claude Bélanger  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité adoptent par résolution le projet de règlement 2079-2-2016 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'agrandir la zone C102 à même la zone C102a et d'y autoriser la mixité résidentielle et commerciale dans la zone C102;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jacques Bussièrès, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Avis de motion

**RÈGLEMENT 2079-2016 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C102 À MÊME LA ZONE C102A ET D'Y AUTORISER LA MIXITÉ RÉSIDEN­TIELLE ET COMMERCIALE – AVIS DE MOTION**

M. le conseiller Robert Bibeau donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'agrandir la zone C102 à même la zone C102a et d'autoriser la mixité résidentielle et commerciale dans la zone C102;

Les membres du conseil présents, ayant tous reçu une copie du règlement 2079-2016, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal.

2017-01-023

**PROJET DE RÈGLEMENT 2080-1-2017 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN DE PERMETTRE LES VESTIBULES EN MARGE DE RE­CUL AVANT ET CERTAINS USAGES ET CON­STRUCTIONS EN COUR AVANT SECONDAIRE – ADOPTION**

ATTENDU les recommandations 59 CCU 16 et 62 CCU 16 du Comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 12 décembre 2016;

**Sur la proposition de Robert Bibeau  
Appuyée par Claude Bélanger  
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité adoptent par résolution le projet de règlement 2080-1-2017 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de permettre les vestibules en marge de recul avant et certains usages et constructions en cour avant secondaire;

QUE la consultation publique quant à l'objet et aux conséquences de ce règlement se tienne à l'hôtel de ville le lundi 6 février 2017, à 20 h;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jacques Bussiè­res, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-01-024

**PROJET DE RÈGLEMENT 2081-1-2017 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN D'AUTORISER LES OPÉ­RATIONS D'ENSEMBLE POUR LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES DANS LA ZONE C73 – ADOPTION**

ATTENDU la recommandation 64 CCU 16 du Comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 12 décembre 2016;

**Sur la proposition de Robert Bibeau  
Appuyée par Claude Bélanger  
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité adoptent par résolution le projet de règlement 2081-1-2017 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de permettre les opérations d'ensemble pour les habitations multifamiliales dans la zone C73;

QUE la consultation publique quant à l'objet et aux conséquences de ce règlement se tienne à l'hôtel de ville le lundi 6 février 2017, à 20 h;



**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jacques Bussières, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-01-025

**PROJET DE RÈGLEMENT 2082-1-2017 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN DE REVOIR LES NORMES SPÉCIALES POUR LA ZONE H93 – ADOPTION**

**ATTENDU** la recommandation 66 CCU 16 du Comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 12 décembre 2016;

**Sur la proposition de Robert Bibeau  
Appuyée par Claude Bélanger  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité adoptent par résolution le projet de règlement 2082-1-2017 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de revoir les normes spéciales pour la zone H93;

**QUE** la consultation publique quant à l'objet et aux conséquences de ce règlement se tienne à l'hôtel de ville le lundi 6 février 2017, à 20 h;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jacques Bussières, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-01-026

**EMBAUCHE ÉTUDIANT – PRÉPOSÉ À LA BILLETTERIE CENTRE SAINT-JEAN-BOSCO**

**ATTENDU** le rapport SL-17-02 préparé par le coordonnateur du Service des loisirs, le 12 janvier 2017;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Janie Tremblay  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité entérinent l'embauche de Pierre-Alexandre Grenier à titre de préposé à la billetterie et retiennent la candidature de Jessie Desrosiers à titre de substitut, et ce, pour la saison 2016-2017, au taux horaire correspondant au salaire minimum;

**QUE** la date d'embauche corresponde à l'ouverture des plateaux d'activités;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Pascal Tremblay, coordonnateur du Service des loisirs et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-01-027

**EMBAUCHE – SURVEILLANT SUR APPEL AUX CENTRES SAINT-JEAN-BOSCO ET ALAIN-PAGÉ**

**ATTENDU** le rapport SL-17-01 préparé par le coordonnateur du Service des loisirs, le 11 janvier 2017;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Janie Tremblay  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité entérinent l'embauche de Thierry Nkuriye-Muryango à titre de surveillant sur appel aux centres Saint-Jean-Bosco et Alain-Pagé à compter du 17 janvier 2017, au taux horaire en vigueur;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Pascal Tremblay, coordonnateur du Service des loisirs et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-01-028

**JOIE DE L'AQUARELLE – DEMANDE DE PRÊT DE SALLE CENTRE COMMUNAUTAIRE ALAIN-PAGÉ – SAISON 2017**

**ATTENDU** la demande de M<sup>me</sup> Céline Charette, vice-présidente du groupe Joie de l'Aquarelle, datée du 12 décembre 2016, concernant le prêt d'une salle au centre communautaire Alain-Pagé pour la tenue d'ateliers les samedis 25 février, 25 mars et 22 avril 2017;

**CONSIDÉRANT** que le centre communautaire Alain-Pagé n'est pas ouvert aux jours demandés par M<sup>me</sup> Charette;

**Sur la proposition de Janie Tremblay  
Appuyée par Guy Rondeau  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité autorisent le groupe Joie de l'Aquarelle à tenir des ateliers au centre communautaire Alain-Pagé les samedis 25 février, 25 mars et 22 avril 2017;

**QUE** la présente autorisation soit conditionnelle :

- 1) à la disponibilité d'un local et après entente avec le coordonnateur du Service des loisirs;
- 2) à ce que le groupe Joie de l'Aquarelle assume les coûts d'un surveillant les jours où le centre communautaire Alain-Pagé est normalement fermé;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>me</sup> Céline Charette, vice-présidente du groupe Joie de l'Aquarelle et à M. Pascal Tremblay, coordonnateur du Service des loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**CREVALE – JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**  
**APPUI MUNICIPAL**

**ATTENDU** que la persévérance scolaire est l'affaire de tous; l'école a besoin de notre appui et notre Municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;

**ATTENDU** que le CREVALE, instance régionale de concertation en matière de persévérance et réussite scolaires reconnue dans Lanaudière, a pour mission de rassembler les adultes de divers horizons autour des jeunes pour favoriser la diplomation ou la qualification du plus grand nombre;

**ATTENDU** que les *Journées de la persévérance scolaire* sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;

**ATTENDU** que la lecture et l'écriture sont nécessaires à l'apprentissage de toutes les matières scolaires et que c'est en éveillant les enfants tôt au monde de l'écrit qu'on obtient les meilleures chances d'en faire un jour de bons lecteurs;

**ATTENDU** que l'accompagnement parental joue un rôle de taille dans la persévérance des jeunes et se vit au quotidien, de diverses manières;

**Sur la proposition de Janie Tremblay****Appuyée par Robert Groulx****Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité reconnaissent la persévérance scolaire comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité;

**QUE** les membres du conseil s'engagent à :

- appuyer le CREVALE en faisant en sorte qu'au moins un représentant de la Municipalité devienne membre de l'organisme;
- obtenir ou maintenir une certification OSER-JEUNES, qui valorise les entreprises et organisations ayant à cœur la réussite des jeunes, qu'ils en embauchent ou non;
- accueillir des jeunes en stage d'exploration d'un jour pour nourrir les aspirations professionnelles et encourager leur participation citoyenne;
- démontrer notre adhésion aux *Journées de la persévérance scolaire*, qui auront lieu du 13 au 17 février 2017, en portant le ruban vert et blanc et en installant des affiches dans les divers édifices municipaux fréquentés par la population;
- utiliser les outils de communication de la municipalité (babillard électronique, médias sociaux, bulletins internes et externes, site Internet, etc.) pour faire la promotion des *Journées de la persévérance scolaire*, qui auront lieu du 13 au 17 février 2017;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise au Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CREVALE) et à M. Pascal Tremblay, coordonnateur du Service des loisirs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-01-030

**CENTRE D'AMITIÉ AUTOCHTONE DE LANAUDIÈRE**  
**DEMANDE DE PRÊT DE SALLE – JOURNÉE DE SÉMINAIRE**

**ATTENDU** la demande de M<sup>me</sup> Marcelle Konan, chargée de projets pour le Centre d'amitié autochtone de Lanaudière, datée du 14 décembre 2016, concernant une demande de prêt de salle pour la tenue d'une journée de séminaire le vendredi 10 mars 2017;

**Sur la proposition de Janie Tremblay**  
**Appuyée par Guy Rondeau**  
**Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité autorisent le Centre d'amitié autochtone de Lanaudière à tenir une journée de séminaire le vendredi 10 mars 2017;

**QUE** la présente autorisation soit conditionnelle :

3) à la disponibilité d'un local au centre communautaire Alain-Pagé et après entente avec le coordonnateur du Service des loisirs;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>me</sup> Marcelle Konan, chargée de projets pour le Centre d'amitié autochtone de Lanaudière et à M. Pascal Tremblay, coordonnateur du Service des loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-01-031

**CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND JOLIETTE – GALA**  
**EXCELSIORS 2017 – PARTICIPATION FINANCIÈRE**

**ATTENDU** la tenue de la 31<sup>e</sup> édition du Gala Excelsiors qui se tiendra le 28 avril 2017 au centre Saint-Jean-Bosco;

**ATTENDU** que les membres du conseil désirent encourager les buts poursuivis par cet organisme;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Janie Tremblay**  
**Appuyée par Guy Rondeau**  
**Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme de cinq cents dollars (500 \$) à titre de commandite, dans le cadre du programme de partenariat et de visibilité pour le Gala Excelsiors 2017;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>me</sup> Pascale Lapointe-Manseau, directrice générale de la Chambre de Commerce du Grand Joliette et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Information

**INFORMATION**

– Rapport des permis de construction – Décembre 2016

**DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance du conseil se tiendra le lundi 6 février 2017, à 20 h, à l'hôtel de ville de Saint-Charles-Borromée.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 48.

\_\_\_\_\_  
André Hénault  
Maire

\_\_\_\_\_  
Claude Crépeau, B. Urb.  
Directeur général et secrétaire-trésorier